



TITRE PROFESSIONNEL ELECTRICIEN D'EQUIPEMENT DU BATIMENT

Public concerné

Tout public désirant évoluer dans les métiers de l'électricité

Prérequis

Maîtrise des savoirs de base : Français parlé, lu, écrit + calculs simples
Réussite aux tests de positionnement

Adaptation au public

Une évaluation de l'hétérogénéité du groupe sera réalisée en ouverture de formation. Nos méthodes pédagogiques permettent ensuite, dans la limite des prérequis, de s'adapter et d'individualiser les enseignements.

Objectifs généraux

- Permettre aux stagiaires de connaître et d'appréhender les situations de chantier, les pratiques professionnelles et les conditions de sécurité nécessaires pour réaliser des activités en voirie et réseaux
- Permettre aux stagiaires de connaître et mettre en œuvre, dans des conditions d'exigences professionnelles, les activités, méthodes, outillages et techniques de l'électricien d'équipement du bâtiment,

Durée de l'action

175 à 450 heures selon les positionnements

Nombre de participants maximum par actions

12 stagiaires maximum par groupe

Qualification des intervenants

Formateur spécialisé disposant d'une expérience professionnelle pédagogique significative, ainsi qu'une expérience professionnelle en électricité.

Méthodes pédagogiques

Cours animés et échanges sur les notions techniques et sur thématiques sécurité.
Exercices de mise en situations pratiques et simulations de situations de travail.
Alternance théorique (30%) et pratique (70%)

Moyens pédagogiques et techniques

Moyens matériels afférents au Règlement de Certification Titre professionnel d'électricien d'équipement du bâtiment.
Plateau technique dédié et espace de travail individuel - Dotation équipement individuel - Equipement collectif -
Matières d'œuvre – Outillage et matériels pour l'électricien d'équipement du bâtiment

Encadrement pédagogique

Encadrement de la formation (planification, suivi en cours de réalisation, suivi qualitatif post formation) effectué par le responsable pédagogique et technique.

Evaluation et suivi pédagogique

Evaluation continue des progressions pédagogiques
Examen final par jury (théorie et pratique) suivant les dispositions du RC

Sanction pédagogique

Titre professionnel niveau V



Contenu

CCP 1 : Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments

- 1) Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.
 - Lire
 -
- 2) Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation
- 3) Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation
- 4) Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants
- 5) Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation

CCP 2 : Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

- 1) Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
- 2) Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
- 3) Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
- 4) Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

Compétences transversales de l'activité

- 1) Travailler en équipe
- 2) Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
- 3) Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements
- 4) Préparer, organiser et planifier son chantier